

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLEE REGULIERE DU 11 MARS 2014**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 11 mars 2014 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : M. Robert Asselin, M. Gaston Valiquette, Mme Élisabeth Grogg, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit tous formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre-Paul Goyette.

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte

1644-14-03-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

1645-14-03-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Approbation de l'ordre du jour
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
- 4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 février 2014.

5.0- TRÉSORERIE :

- 5.1- Liste des comptes à payer 28 février 2014.
- 5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 28 février 2014 à être entérinés.
- 5.3- MMQ- Ristourne 2014
- 5.4- MAMROT- indicateurs de gestion 2013

6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 6.1- Règlement relatif aux traitements des élus municipaux- Adoption du règlement
- 6.2- TAQ- Dossier Canada 163431 Canada inc.
- 6.3- Propriété 944 chemin de la Presqu'île- Requête pour reconnaissance en acquisition judiciaire
- 6.4- MRCAL- Cour municipale – Inauguration 18/03/2014
- 6.5-A Festival des invisibles - Demande de commandite.
- 6.5-B Festival des Invisibles – Demande d'appui aux municipalités de la MRCAL
- 6.6- EPSJ- Bourse d'excellence- Demande de participation.
- 6.7- Eglise de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Mandat pour initier des démarches d'acquisition

7.0- TRAVAUX PUBLICS :

- 7.1- MMQ- Substitution du procureur- Dossier transmis à la firme Prévost Fortin d'Aoust
- 7.2- MTQ- PAERRL- Reddition de comptes- Mandat à firme comptable.
- 7.3- Municipalité de Lac-des-Écorces- 2 résolutions - Demandes d'appui vs MTQ et MRN
- 7.4- MTQ- Déneigement régie interne- Écoroute – Résolution projet pilote
- 7.5- MTQ- Chemin du village- Demande de réduction de vitesse – section 80km/hre à 50km/hre
- 7.6- Paroisse Notre-Dame-de-L'Alliance- Autorisation paiement 350.00\$
- 7.7- ELP- Résolution pour annulation de 50% facture
- 7.8- Garage municipal- Autorisation d'acquisition d'équipement
- 7.9- Ponceau Pearson- État de situation.

08- LOISIRS ET CULTURE :

- 8.1- Camp de jour Été 2014- Ministère de la Famille- Programme de soutien – Garde estivale et grands congés scolaires- Pré- inscriptions des enfants- 4 à 12 ans
- 8.2- Piste de moto-cross sur le Lac-des-Iles- Plainte pour bruits et inconforts majeurs à la quiétude du secteur
- 8.3- Nomination d'un représentant municipal- Organismes œuvrant sur le domaine du territoire de la municipalité

- 8.4- Municipalité Amie des Aînés- Résolution
 8.5- Cabane à pêche- Résolution d'acquisition- Engagement de prêt uniquement aux OSBL
 8.6- Conseil de la Culture des Laurentides- Adhésion 75.00\$/ année
 8.7- Bibliothèque municipale-
 8.8- Village d'accueil des Hautes-Laurentides- Dépôt des états financiers au 31 décembre 2013
9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :
 9.1- Règlement 328-4 modifiant le règlement 328 relatif aux divers permis et certificats-Avis de motion
 9.2- Règlement 329-1 modifiant le règlement 329 relatif aux conditions permis de construction-Avis de motion
 9.3- Règlement 330-11 modifiant le règlement 330 relatif au zonage-Avis de motion
 9.4- Règlement 331-04 modifiant le règlement 331 relatif au lotissement-Avis de motion
 9.5- Règlement 332-1 modifiant le règlement 332 relatif à la construction-Avis de motion
 9.6- Projet de Règlement 328-4 modifiant le règlement 328 relatif aux divers permis et certificats-Adoption
 9.7- Projet de Règlement 329-1 modifiant le règlement 329 relatif aux conditions permis de construction- Adoption
 9.8- Projet de Règlement 330-11 modifiant le règlement 330 relatif au zonage- Adoption
 9.9- Projet de Règlement 331-04 modifiant le règlement 331 relatif au lotissement- Adoption
 9.10- Projet de Règlement 332-1 modifiant le règlement 332 relatif à la construction- Adoption
 9.11- Assemblée de consultation publique-Adoption d'une résolution pour fixer jour et date
 9.12- Règlement concernant les cabanes et abris à pêche sur glace- Avis de motion
 9.13- MMQ- Règlement Q,2 r.,22 article 4.1- Formation St-Adolphe-d 'Howard- 23/04/2014
10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :
 10.1- Comité de sécurité civile- Réunion de démarrage
 10.2- Comité de sécurité civile- Formation
11- Période de questions.
12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

1646-14-03-4.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 février 2014 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1647-14-03-5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2014 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION

Canada 163431 Inc	183,16 \$
Canada 163431 Inc	11 635,55\$
Petite Caisse	42,93 \$
Pierre-Paul Goyette	21,60 \$
Gaston Valiquette	63,00 \$
André Benoit	157,50 \$
Gisèle Lépine Pilotte	52,83 \$
Pierrette Léonard	64,80 \$
Loisirs Laurentides	74,73 \$
Librairie Jaclo	436,89 \$
Dépanneur Lac-des-Iles	(11,05) \$

Papeterie htes rivieres	254,75 \$	
Imprimerie Boutiqu'À	40,24 \$	
Lettres		
Bélanger Électronique	45,99 \$	
Roger Rancourt	595,82 \$	
Ressources Naturelles	12,00 \$	
Ville Mt-Laurier	542,46 \$	
Acceo Solutions Inc.	65,48 \$	
VISA	647,40 \$	
		14 926,08 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
Caroline Larivée	635,52 \$	
Atelier Usinage Mt-laurier	829,83 \$	
Réfrigération Mt-Laurier	212,70 \$	
		1 678,05 \$
SERVICE DE GARDE		
Caroline Larivée	240,00 \$	
		240,00 \$
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	439,22 \$	
Receveur Général du Canada	370,80 \$	
SAAQ	1 530,83 \$	
Rona	27,58 \$	
		2 368,43 \$
CAMIONS DÉNEIGEMENT		
Atelier Usinage Mt-laurier	17,19 \$	
Produits Pétroliers des		2 815,10 \$
Draveurs		
Construction SEAO	(14,09) \$	
Tech. CDWare		59,68 \$
SAAQ	2 461,69 \$	
		5 339,57 \$
GARAGE		
Plomberie du Boulevard	86,23 \$	
Pièces d'Auto Léon	440,71 \$	
Pièces d'Auto Léon	(91,12) \$	
Carrefour Industriel	102,31 \$	
		538,13 \$
PATINOIRE		
Location Mt-Laurier	183,95 \$	
Centre d'Hygiène Mt-Laurier	29,60 \$	
		213,55 \$
SÉCURITÉ CIVILE		
Mobilonde	64,39 \$	
		64,39 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Rég. Inter. De la Lièvre	2 310,00 \$	
		2 310,00 \$
AQUEDUC		
Serv Env. Lussier	1 391,20 \$	
Environnex	198,12 \$	
		1 589,32 \$
BIBLIO		
CRSBP	(31,67) \$	
Papeterie htes rivieres	676,87 \$	
		645,20 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	<u>29 912,72\$</u>	

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

1648-14-03-5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈS D À ÊTRE ENTÉRINÉS PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈS D à être entérinés au 28 FÉVRIER 2014

Salaire employés	03/02/14	7874 à 7884		3 577,54 \$
		7874	ANNULÉ	
Conseil	" "	7885 à 7891		3 517,71 \$
Hydro-Québec	" "	7892	Accès D	50,25 \$
Conseil	05/02/14	7893		340,91 \$
Salaire employés	10/02/14	7894 à 7903		3 552,72 \$
		7894	ANNULÉ	
Hydro-Québec	" "	7904	Accès D	5 586,89 \$
Agence des Douanes & Revenu Canada	" "	7905	Accès D	2 944,26 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	7906	Accès D	7 084,32 \$
Synd. Des Travailleurs(euses) Lièvre Sud	" "	7907		433,13 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	7908	Accès D	278,44 \$
<u>Listes des comptes à payer février 2014</u>	12/02/14	7909 à 7948		16 998,93 \$
Visa	" "	7949	Accès D	146,54 \$
		7950	ANNULÉ	
Groupe Ultima	" "	7951		17 156,00 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	" "	7952		866,88 \$
Salaires employés	17/02/14	7953 à 7962		4 124,34 \$
Amyot Gélinas	" "	7963		1 034,78 \$
Josée Collard	" "	7964		209,19 \$
ADMQ	" "	7965		639,26 \$
Salaire employés	" "	7966 à 7967		1 180,00 \$
Alliance Mobilité	" "	7968	Accès D	18,83 \$
Salaire employés	24/02/14	7969 à 7978		3 948,21 \$
CRSBP	" "	7979		2 169,47 \$
MRC d'Antoine-Labelle	" "	7980		28 329,00 \$
Télébec	" "	7981	Accès D	661,25 \$
TOTAL DES CHÈQUES ET PAIEMENTS PAR ACCÈS D À ENTÉRINER				104 848,85 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

1649-14-03-5.4 MAMROT- INDICATEURS DE GESTION 2013- MANDAT À AMYOT ET GÉLINAS POUR INDICATEURS DE GESTION 2013

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil donne mandat, à la firme Amyot et Gélinas de procéder à la confection des indicateurs de gestion pour l'année 2013.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT # 14-51
RELATIF AU TRAITEMENT DES ELUS MUNICIPAUX.DISPENSE DE
LECTURE -ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU que la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à l'assemblée régulière du 11 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Élisabeth Grogg, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté;

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

Le présent règlement remplace le règlement #13-47 et ses amendements.

ARTICLE 3:

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2014 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4:

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 8 100.00\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2 700.00\$.

ARTICLE 5:

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, pour cause d'absence du maire ou de vacance de ce poste, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6:

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle fixée par le présent règlement est versée aux membres du conseil.

Toutefois, dans le cas du maire, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 7:

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada (IPC), pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8:

Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et prévues, tel que requis par l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Rémunération de base	Rémunération additionnelle	Allocations de dépenses selon rémunération
Maire:		
Actuel: 9 778.42\$		4 889.21\$
Proposé: 10 800.00\$		5 400.00\$
Conseillers:		
Actuel: 3 259.46\$		1 629.73\$
Proposé 3 600.00\$		1 800.00\$

ARTICLE 9:

Le présent règlement est rétroactif et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 10:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

ADOPTÉ À L'unanimité à Saint-Aimé du Lac-des-Iles, ce 11 mars 2014.

1651-14-03-6.2 TAQ- DOSSIER CANADA 163431 CANADA INC

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité autorise la directrice générale à demander des offres de service spécialisé au secteur industriel pour l'obtention d'une évaluation immobilière portant sur la propriété sise au 904 route 309 Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles dans le but de la présenter au Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉE

1652-14-03-6.4 MRCAL- COUR MUNICIPALE – INAUGURATION 18/03/2014

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles mandate Messieurs les conseillers Robert Asselin et André Benoit pour assister à l'inauguration de la nouvelle cour municipale.

ADOPTÉE

1653-14-03-6.5-B DEMANDE D'APPUI PRÉSENTÉE AUX MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QUE l'organisme *Les Invisibles des Hautes-Laurentides* présentait en février dernier une demande de commandite à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles pour son édition 2014 du Festival des Invisibles;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif vise à briser l'isolement des gens par la démocratisation de l'art et que cette démarche inclusive s'adresse d'abord à une clientèle sous-représentée, particulièrement présente dans les Hautes-Laurentides;

ATTENDU QUE *Les Invisibles des Hautes-Laurentides*, récemment devenu OBNL, contribue directement par ses activités à contrer l'exclusion sociale et la pauvreté et rejoint des personnes vivant notamment des problèmes de pauvreté, de marginalisation et de santé physique et mentale;

ATTENDU QUE pour un fonctionnement optimal et une action concertée des acteurs politiques municipaux, *Les Invisibles des Hautes-Laurentides* se doit d'être reconnu et supporté par l'ensemble de son milieu via des contributions financières respectives municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles par la résolution 1652-14-03-6.5-A, adoptée le 11 mars 2014, a versé une contribution de 500.00\$ à l'organisme *Les invisibles* pour la tenue du Festival des Invisibles édition 2014;

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles adresse par la présente une demande de soutien financier formel à l'ensemble des municipalités du territoire d'Antoine-Labelle pour soutenir la tenue du Festival des Invisibles.

ADOPTÉE

1654-14-03-6.6 BOURSES D'EXCELLENCE 2014- EPSJ

Madame la conseillère Élisabeth Grogg propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil de la municipalité autorise le versement d'un don de 350.00\$ à l'École Polyvalente St-Joseph dans le cadre du programme « Bourses d'excellence 2014» Et que cette bourse soit remise à une personne étudiant et résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1655-14-03-6.7 EGLISE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES- MANDAT POUR INITIER DES DEMARCHES D'ACQUISITION

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, que le conseil municipal approuve qu'un comité composé de citoyen et de conseillers initie des démarches auprès de l'Évêché de Mont-Laurier en vue de procéder à l'acquisition de l'église située sur le territoire de la municipalité. Et qu'un rapport soit remis aux membres du conseil pour étude et prise ultérieurement de décision dans ce dossier.

ADOPTÉE

ITEM 14-03-7.1 MMQ- SUBSTITUTION DU PROCUREUR- DOSSIER TRANSMIS A LA FIRME PREVOST FORTIN D'AOUST

La directrice générale fait part aux membres du conseil que la Mutuelle des municipalités du Québec dossier a mandaté Me Anne-Marie Ménard de la firme Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la municipalité dans ce dossier.

1656-14-03-7.2 PAERRL- MANDAT À AMYOT ET GÉLINAS POUR REDDITION COMPTES 2013

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil donne mandat à la firme Amyot et Gélinas de procéder à la reddition de comptes du programme PAERRL pour l'année 2013.

ADOPTÉE

1657-14-03-7.3-A MUNICIPALITE DE LAC-DES-ÉCORCES- 2 RESOLUTIONS - DEMANDES D'APPUI VS MTQ

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles appuie la municipalité de Lac-des-Écorces dans sa démarche auprès du Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir l'élargissement et le prolongement de la bretelle d'accès sur la Route 117 nord afin d'emprunter le chemin des Quatre-Fourches en toute sécurité.

ADOPTÉE

1658-14-7.3-B MUNICIPALITE DE LAC-DES-ÉCORCES- RESOLUTION - DEMANDES D'APPUI VS MRN ET MTQ

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles appuie la municipalité de Lac-des-Écorces dans sa démarche auprès du Ministère des Richesse naturelles et du Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir la possibilité d'installer au coin du chemin des Quatre-fourches de la route 117 un stationnement incitatif pour le covoiturage.

ADOPTÉE

1659-14-03-7.4 MTQ- DÉNEIGEMENT RÉGIE INTERNE- ÉCOROUTE – RÉOLUTION PROJET PILOTE

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a fait la présentation, à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles d'un projet d'une écoroute qui consiste principalement à diminuer les effets négatifs des fondants dans l'environnement tout en conservant la sécurité routière en avant-plan, tout en intensifiant les interventions de grattage et l'utilisation d'abrasifs aux endroits critiques;

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que la Municipalité de Saint-Aimé du Lac-des-Iles accepte l'offre présentée par le Ministère des Transports du Québec de prendre en charge le déneigement du chemin du Village

et d'y mettre en application les méthodes appliquées à une écoroute d'hiver pour les saisons dites du projet pilote 2014-2015. Et que le maire Monsieur Pierre-Paul Goyette et la directrice générale Madame Gisèle Lépine Pilote sont autorisés par la présente à négocier avec le dit ministère les sommes et termes redevables à la municipalité pour les services rendus.

ADOPTÉE

1660-14-03-7.5 MTQ- CHEMIN DU VILLAGE- DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE – SECTION 80KM/HRE À 50KM/HRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a accepté la demande du Ministère des Transports du Québec de mettre en place un projet pilote sur le chemin du Village d'une écoroute qui consiste principalement à diminuer les effets négatifs des fondants dans l'environnement tout en conservant la sécurité routière en avant-plan et tout en intensifiant les interventions de grattage et l'utilisation d'abrasifs aux endroits critiques;

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que la Municipalité de Saint-Aimé du Lac-des-Iles demande au Ministère des Transports du Québec de modifier la limite de vitesse permise de 80km/hres à l'entrée du chemin du Village/ intersection route 309 à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour une limite de 50km/hres afin de pourvoir à la sécurité routière de la mise en application d'une écoroute d'hiver et d'y uniformiser la limite de vitesse déjà installée sur une des section du chemin du Village.

ADOPTÉE

1661-14-03-7.6 - PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIANCE- AUTORISATION PAIEMENT 350.00\$

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil de la municipalité autorise le versement d'un don de 350.00\$ à La paroisse Notre-Dame-de-L'Alliance pour l'aide au déneigement saison hiver 2013-2014

ADOPTÉE

1662-14-03-7.7 ELP- RESOLUTION POUR ANNULATION DE 50% FACTURE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que le conseil de la municipalité autorise la directrice générale à procéder à émettre un crédit au montant de 1 500.00\$ équivalent à 50% de la facture #521 des Equipements lourds Papineau inc.

ADOPTÉE

1664-14-03-7.9 PONCEAU PEARSON- REQUÊTE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

ATTENDU QUE différents intervenants et utilisateurs sont à faire la mise en place d'une intervention de réfection sur le ponceau du Ruisseau Pearson;

ATTENDU QUE le Ministère des Richesses naturelles est responsable de la capacité portante des ponts et ponceaux situés sur les terres du domaine de l'état;

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que la Municipalité de Saint-Aimé du Lac-des-Iles demande au Ministère des Richesses naturelles de réduire la limite de capacité portante permise du ponceau Pearson à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles afin de préserver la pérennité de l'infrastructure et d'assurer la sécurité des différents utilisateurs.

ADOPTÉE

La séance est ajournée par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:15 heures.
La séance est réouverte par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:30 heures.

1665-14-03-81 CAMP DE JOUR- COUTS D'INSCRIPTION PAR ENFANT ET/OU PAR FAMILLE

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles fixe les normes et les coûts suivants pour la fréquentation des enfants inscrits au Camp de jour Été 2014, à savoir

Âge : 4 à 12 ans -Coût par inscription : 15.00\$/semaine par enfant pour l'été (7 semaines) et ou 20.00\$/semaine pour deux enfants et plus de la même famille. Ces coûts excluent la fourniture de toutes collations- repas et breuvages.

ADOPTÉE

1666-14-03-8.3 - NOMINATION D'UN REPRESENTANT MUNICIPAL- ORGANISMES ŒUVRANT SUR LE DOMAINE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE

Madame la conseillère Élisabeth Grogg propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles mandate Monsieur le conseiller Robert Asselin pour faire le relais avec les organismes œuvrant sur le territoire de la municipalité et le conseil municipal pour la transmission des diverses requêtes et demandes.

ADOPTÉE

1667-14-03-8.4 PROGRAMME- MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS- RÉOLUTION

- Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la présentation d'une demande de subvention pour le programme de soutien à la démarche « municipalité amie des aînés;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles à payer sa part des coûts admissibles au projet;
- QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles désigne Mme Élisabeth Grogg, conseillère au siège #3, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

1668-14-03-8.5 CABANE A PECHE- RESOLUTION D'ACQUISITION- ENGAGEMENT DE PRET UNIQUEMENT AUX OSBL

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil municipal autorise l'acquisition de la cabane à pêche de Monsieur Denis Bouthillier au coût de 800.00\$ et que cette cabane sera prêtée à l'occasion d'évènements spéciaux à certains organismes sur présentation d'une preuve d'assurance en responsabilité civile. Et que les seules les personnes autorisées à déplacer cette cabane est le personnel des travaux publics de la municipalité.

ADOPTÉE

ITEM 14-03-8.8 VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES- DEPOT DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2013

Monsieur André Cyr dépose les états financiers vérifiés au 31 décembre 2013. Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

1669-14-03-9.1 AVIS DE MOTION- DISPENSE DE LECTURE- REGLEMENT 328-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 328 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est donné par la présente par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement 328-4 modifiant le règlement 328 relatif aux divers permis et certificats de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

ADOPTÉE

1670-14-03-9.2 AVIS DE MOTION- DISPENSE DE LECTURE - REGLEMENT 329-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 329 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Avis de motion est donné par la présente par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement 329-1 modifiant le règlement 329 relatif aux conditions d'émission des permis de construction de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

ADOPTÉE

1671-14-03-9.3 AVIS DE MOTION- DISPENSE DE LECTURE - REGLEMENT 330-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 330 RELATIF AU ZONAGE

Avis de motion est donné par la présente par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement 330-11 modifiant le règlement 330 relatif au zonage de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

ADOPTÉE

1672-14-03-9.4 AVIS DE MOTION- DISPENSE DE LECTURE - REGLEMENT 331-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 331 RELATIF AU LOTISSEMENT

Avis de motion est donné par la présente par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement 331-04 modifiant le règlement 331 relatif au lotissement de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

ADOPTÉE

1673-14-03-9.5 AVIS DE MOTION- DISPENSE DE LECTURE- REGLEMENT 332-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 332 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Avis de motion est donné par la présente par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement 332-1 modifiant le règlement 332 relatif à la construction de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

ADOPTÉE

1674-14-03-9.6 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 328-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 328 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte le premier projet de règlements 328-04 modifiant règlement 328 relatif aux divers permis et certificats.

ADOPTÉE

1675-1 4-03-9 .7 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 329-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 329 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte le premier projet de règlements 329-1 modifiant le règlement 329 relatif aux conditions d'émission des permis de construction

ADOPTÉE

1676-14-03-9.8 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 330-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 330 RELATIF AU ZONAGE

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte le premier projet de règlements 330-11 modifiant le règlement 330 relatif au zonage.

ADOPTÉE

1677-14-03-9.9 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 331-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 331 RELATIF AU LOTISSEMENT

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte le premier projet de règlements 331-04 modifiant le règlement 331 relatif au lotissement.

ADOPTÉE

1678-14-03-9.10 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 332-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 332 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte le premier projet de règlements 332-1 modifiant le règlement 332 relatif à la construction.

ADOPTÉE

1679-14-03-9.11 RÉSOLUTION POUR FIXER L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME.

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles fixe au 8 avril 2014 à 19h00 à la salle du Centre communautaire située au 871 chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, j'assemblée de consultation publique où lesdits projets des règlements #328-04, #329-1, #330-11, #331-04, #332-1 seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

ADOPTÉE

1680-14-09.13 MMQ- REGLEMENT Q,2 R.,22 ARTICLE 4.1- FORMATION ST-ADOLPHE- D'HOWARD- 23/04/2014

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil municipal autorise M. François Lacroix à s'inscrire à la formation relative au «Règlement q,2 r.,22 article 4.1 » donnée à St-Adolphe d'Howard et que les frais inhérents à ce déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

1681-14-03-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé Madame la conseillère Mélanie Lampron la levée de l'assemblée régulière du 11 mars 2014.

ADOPTÉE

**Pierre-Paul Goyette
Maire**

**Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale**

Je, Pierre-Paul Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre-Paul Goyette, Maire